

Réunion publique du 10 janvier 2026

Objet : Réflexion collective en vue de la préparation d'une liste unique pour les élections municipales du 15 mars 2026.

Président de séance : Pierre Nasica, Maire de Prato Di Giovellina.

Secrétaire : Annie Nasica

Présents : Dominique Agostini, Martine et Alain Camous, Marie Paule Castelli, Jean Michel Colombani, Raymond Colombani, Élisabeth et Philippe Fratacci, Chantal Fratacci, Francine Fratacci, Josette Galand, Josette et Michel Manuel, Pascale et Jean Marc Manuel, Dominique Muscat, Annie et Pierre Nasica, Géraldine Nasica, Joseph Nasica, Pasquin Nasica, Thomas Nasica, Nicolas Rolles, Paul-Marc Rolles, Pierre Rolles, Franck Sanchez, José Simoni, Marie France et Jean Pierre Simoni, Marie Stuart et Patrick Tonial.

1. En premier lieu le Maire précise les nouvelles règles pour les élections municipales du 15 mars 2026.

Il s'agit d'un **scrutin de liste paritaire proportionnel** :

- Le vote se fait pour une liste complète sans rature, sans modification, sous peine que le bulletin soit nul.
- La liste doit être présentée en respectant la parité homme/femme.
- Pour Prato l'effectif légal du conseil municipal est de 7 (commune de moins de 100 habitants). Le conseil peut cependant être considéré comme complet avec 5 membres. Il est possible de rajouter 2 candidats supplémentaires sur la liste soit un total de 9 candidats. Le maire propose d'établir une liste de 9 candidats ce qui est conseillé par la préfecture.
- Résultats du vote :
 - Dans le cas d'une liste unique, les 7 premiers sont élus conseillers municipaux, les 8^{ième} et 9^{ième} sont suppléants, ils peuvent participer à chaque conseil municipal sans droit de vote. Ils sont amenés à remplacer, dans l'ordre, un conseiller municipal partant (décès, démission).
 - Dans le cas de 2 listes concurrentes, dans notre commune, la liste arrivée en tête aurait au minimum 6 sièges et la seconde au maximum 1 siège.

2. Après une discussion nourrie et ouverte, un consensus est trouvé dans la constitution d'une liste unique qui s'avère être la plus constructive. Cette solution est approuvée par la majorité de l'assemblée.

Les volontaires pour participer à la liste unique sont invités à se faire connaître auprès du maire (tel : 06 78 87 94 32). Dix personnes présentes ont répondu par l'affirmative : Dominique Agostini, Marie Paule Castelli, Chantal Fratacci, Philippe Fratacci, Jean Marc Manuel, Pascale Manuel, Pierre Nasica, Pasquin Nasica, Franck Sanchez et Patrick Tonial.

3. L'assemblée décide d'une seconde réunion le dimanche 25 janvier à 11h à la casetta pour finaliser la liste unique. Dans un premier temps, et dans processus démocratique, la décision de ce délai a pour but de permettre à des personnes non présentes à cette première réunion de se déclarer volontaires pour participer à la liste unique. Dans un second temps il conviendra de négocier et établir la liste finale à déposer en préfecture.